rencontré sur la route. En voyant arriver le blessé, pâle et sanglant, M. Dubus eut un frémissement et se rendit compte de la gravité de l'acte qu'il venait de commettre.

Il dit aux agents qu'il allait chez lui chercher des médicaments pour le blessé ; les agents le laissèrent partir sans songer à le débarrasser de son arme, et s'occupèrent du malheureux Staelen qui perdait du sang en abondance.

Le meurtrier se tue

Rentré chez lui, M. Dubus ferma toutes les portes de sa maison, monta dans sa chambre, se deshabilla et s'étendit sur son lit. Il prit son revolver, l'appuya sur la tempe droite et pressa la détente, à deux reprises. Deux coups de feu furent entendus par des voisins.

Au poste de police, on commençait pourtant à se préoccuper de ne pas voir revenir le pharmacien, et M. Spenneux, commissaire de police, qu'on était allé chercher dans l'intervalle, après avoir fait appeler M. le docteur Desreumaux pour donner des soins au blessé, fit appliquer une échelle contre le mur de la maison du pharmacien.

Par la fenêtre

Il était quatre heures et demie du matin, quand le garde Petit, de la Croix-Rouge, monta par l'échelle au premier étage de la maison de M. Dubus, brisant une vitre de la dernière fenêtre de droite, il passa le bras et fit tourner l'espagnolette.

Sur le lit, M. Dubus râlait, en proie aux affres de l'agonie. Il ne fut pas possible d'interroger le blessé, et une heure après M. le docteur Desreumaux constatait le décès. On fit aussitôt prévenir la famille ; M. Dubus est le fils d'un instituteur très connu à Lille, membre du conseil départemental de l'instruction primaire ; il compte à Roubaix des parents qu'il vient voir presque régulièrement chaque dimanche.

Mme Dubus, sa femme, qui était partie le matin même à Orchies dans sa famille, a également été prévenue avec tous les ménagements que comportent les circonstances.

Le blessé demande un prêtre

M. le docteur Desreumaux, après avoir examiné le blessé, avait jugé que son transfert à l'Hôtel Dieu était absolument nécessaire. Staelen avait en effet une blessure à la maxillaire inférieure et la seconde balle a perforé le poumon droit.

On lui demanda s'il désirait un prêtre pour se confesser, et sur sa réponse affirmative, on alla chercher M. l'abbé Tison, vicaire de semaine, qui arriva aussitôt et put administrer au blessé le Sacrement d'Extrême Onction.

Comment la victime avait passé la soirée de dimanche

D'après les renseignements que nous avons recueillis Moïse Staelen avait, dimanche soir, joué une partie de fléchettes à l'estaminet tenu par M. Delchanvre avec le propriétaire de l'établissement, ainsi que M. Bertrand fils de l'instituteur de la Croix-Rouge et Scheppens. Ayant même perdu la partie, il dit à ses camarades : « Vous avez gagné parceque j'étais « en bu » ; sinon vous ne m'auriez pas battu.»

Il sortit de l'estaminet Delchambre quand les agents Boulois et Flipo passèrent pour faire la retraite. Un moment après il passa au *Sapeur-Pompier*, en compagnie, prendre un dernier verre.

Un point mystérieux

Que s'est-il passé exactement alors? De nombreuses versions circulent à ce sujet; les racontars vont leur train et nous n'avons pas à nous arrêter aux différents détails, beaucoup se contredisent. Voici la version que nous donne le frère de la victime.

Arrivé à cent mètres, à sa sortie du *Sapeur-Pompier*, Moïse Staelen se serait croisé avec M. Paul Dubus, qui lui aurait dit : « Encore un pot au bure !» et aurait tiré trois coups de revolver.

Ici nous devons faire remarquer que M. Dubus avait la cravate arrachée et que son chapeau était resté sur la route à l'endroit où le drame s'est produit, ce qui semblerait faire croire qu'il y a eu lutte.

Comment M. Dubus a passé la soirée de dimanche

Comme nous l'avons dit, M. Dubus va régulièrement tous les dimanches à Roubaix. Il avait dit, paraît-il, au *Sapeur-Pompier*, où il était passé dans la soirée, qu'il allait chercher sa femme à la gare. Ce serait, alors, en revenant de la gare, qu'il aurait rencontré Staelen et que le drame se serait produit. Il y a là encore un point difficile à éclaircir.

L'état du blessé

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'état du blessé est considéré comme désespéré.

Moïse Staelen est marié et père d'un enfant de huit ans.

LILLE

La question des patentes.— L'Union commerciale de l'arrondissement de Lille vient d'adresser aux sénateurs une lettre signée de son président, M. Waterlot-Lambelin, et de son secrétaire, M. Deract-Rodenbach, pour protester contre le projet de disjonction par le Sénat de la loi des patentes récemment votée par la Chambre des députés. Cette loi, on le sait, a pour but de protéger le petit et moyen commerce, en augmentant considérablement les patentes des grands magasins de Paris et de province.

A l'Union Artistique. — L'Union Artistique du Nord a inauguré hier sa deuxième exposition de l'année, en présence d'un public de choix.

Parmi les personnalités présentes on remarquait : M. le Préfet du Nord et Mme Lauranceau, le général de France, les généraux Chanoine, Avon, de Mandre, de Maindreville, M. Géry Legrand, sénateur; M. Eustache, ancien doyen de la Faculté libre de médecine; M. le chanoine Richard, doyen de St-André; MM. Tellier, juge honoraire; Wuillaume, consul belge; Deuilly, conservateur du Palais des Beaux-Arts; M. le receveur des postes, MM. Chesnelong, Pierre Decroix, etc., etc.

M. Bigo Danel, président de l'Union artistique, entouré de tous les membres du bureau de la Société, a ouvert la séance par un discours.

M. le préfet du Nord a répondu en quelques mots pleins de cordialité. Il a dit qu'il savait combien l'Union artistique est vivante, combien elle a rendu de services notre région, et il a tenu à assurer M. Bigo Danel qu'en toute circonstance il serait heureux d'appuyer cette société près du ministère et près de la direction des Beaux-Arts.

Puis la visite des tableaux a commencé.

La première impression, que d'autres visites ne pourront que fortifier, a été excellente.

Une séance solennelle à la Société des Sciences de Lille. — La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts a tenu, dimanche, à 2 heures 1/2, salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital Militaire, sa grande séance annuelle, sous la présidence de M. Finot, archiviste du département, président de la Société.

Le président a prononcé un discours se rapportant aux études et aux travaux qui lui sont familiers, il a entretenu son auditoire des archives départementales.

M. Th. Barrois, secrétaire général, a présenté ensuite le rapport sur les travaux de la société et les concours de l'année 1897, et fait connaître les résultats des concours. Nous en extrayons ce qui concerne notre région :

Diplômes d'honneur. — Marcel Clarisse depuis 53 ans, J.-B. Desurmont depuis 51 ans, Carlos Scalbert depuis 51 ans, chez MM. Tiberghien frères, à Tourcoing.

Grandes médailles d'honneur. — Florentin Boucherie, 80 ans, depuis 34 ans chez M. Verhaeghe-Vandewynckèle, à Halluin; Sidonie Varasse, fille de confiance, 55 ans, depuis 34 ans chez M. Auguste Leman, à Roubaix; Auguste Bachelet, contremaître, 53 ans, depuis 34 ans chez MM. Tiberghien frères, à Tourcoing; Philibert Baudart, homme de confiance, 64 ans, depuis 33 ans chez M. Paul Watine, à Roubaix.

Médailles d'honneur. — Henri Parez, tisserand, 72 ans, depuis 39 ans chez MM. Ch. Tiberghien et fils à Tourcoing ; Charles Tiberghien, homme de peine, 69 ans, depuis 35 ans chez MM. Isaac Holden et fils, à Croix ; Jules Lefebvre, domestique, 69 ans, depuis 34 ans, chez M. Paul Dewavrin, à Tourcoing.

Le transport rapide des bestiaux du marché de la Villette au marché de Lille.— On nous signale une utile mesure prise récemment par la Compagnie du chemin de fer du Nord et qui rendra de grands services à la corporation des marchands chevillleurs et bouchers en gros.

On sait que ceux-ci alimentent de viande sur pied les principaux centres de notre arrondissement, Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières. Or, les bêtes, achetées par nos concitoyens au grand marché hebdomadaire du lundi à Paris la Villette, n'arrivaient à destination qu'après 16 heures de route.

Un train spécial hebdomadaire est maintenant organisé le lundi pour le transport rapide des bestiaux. Il ne met que neuf heures de Paris à Lille.

DEUX RÉUNIONS

de l'« Union Sociale et Patriotique »

A WATTRELOS

DISCOURS DE M. EUGÈNE MOTTE

Les réunions organisées depuis trois mois par l'*Union sociale et patriotique*, à Wattrelos, obtiennent un succès de plus en plus grand. Il y a trois semaines, le parti de l'ordre était chaudement acclamé à la salle Destailleurs par les électeurs du centre de la ville.

Dimanche, ceux de deux hameaux éloignés, du Touquet et du Sapin Vert, étaient à leur tour invités à venir entendre la parole de leur sympathique conseiller général.

Ils se sont rendus nombreux à cet appel, et, comme leurs concitoyens, ils n'ont eu que de frénétiques et enthousiastes applaudissements pour le porte-parole si autorisé de l'*Union sociale et Patriotique*.

AU TOUQUET

Deux cent cinquante électeurs se pressent dans la salle des fêtes de l'estaminet Hovelacque quand M. Eugène Motte fait son entrée, vers cinq heures. C'est un chiffre d'auditeurs qu'on ne pouvait espérer trouver dans ce quartier écarté, à la plus extrême frontière. L'estaminet Hovelacque est en effet situé en face du bureau des douanes françaises.

M. Desobry est acclamé président, avec, comme assesseurs, MM. Louis Vandenbosse et Joseph Foulon.

M. Eugène Motte prend la parole. Nous venons ici, déclare-t-il en commençant, parachever l'œuvre entreprise par l'*Union Sociale et Patriotique* : depuis quatre mois, nous avons fait des conférences à Roubaix, à Croix, à Wasquehal, au centre de Wattrelos, à la Houzarde ; aujourd'hui, nous venons aux confins de la circonscription, toujours dans le même but, afin d'arriver au triomphe décisif du 8 mai prochain. (Vifs applaudissements.)

Le dévoué conseiller général de Roubaix-Wattrelos, après avoir remercié ses auditeurs d'être venus en si grand nombre à cette réunion, fait alors le procès du collectivisme.

Le député de Roubaix, dit-il, a déshonoré nos cantons par des votes non seulement fâcheux mais anti-sociaux. (Cris : A bas Guesde !)

Si nous ne le voyons pas, c'est qu'il craint de revenir parmi nous les mains vides. Il avait tout promis; qu'a-t-il tenu ? (Des voix dans la salle : Rien).

Vous le dites, il n'a rien tenu. Maintenant il s'aperçoit qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et il lâche son programme intégral de 1893. C'est qu'il a reçu les leçons de son ami Millerand qui lui a conseillé d'atténuer son programme qu'il trouvait de nature à faire peur à certains, à les décourager. (Cris : A bas Guesde).

Entre temps notre député va prendre des leçons de natation à Bois-le-Roi d'un maître-nageur. M. Emile Moreau, qui lui enseigne la façon de nager entre deux eaux. (Hilarité. Cris : A bas Moreau !)

Mais ne vous y trompez pas, poursuit M. Eugène Motte, ils ont beau se couvrir d'une peau d'agneau, il suffira de gratter pour les retrouver toujours les mêmes, des communards, et des communards de la pire espèce. Ce sont ces gens là que nous combattons. (Cris de : Vive Eugène Motte !)

Si nous les combattons c'est pour que Roubaix et ses cantons retrouvent l'apaisement si nécessaire à l'industrie qui fait leur vie.

Ce défaut d'apaisement et de tranquillité a eu pour résultat d'arrêter la prospérité de Roubaix, car bon nombre d'industriels, effrayés par l'effervescence entretenue par les collectivistes, ont quitté notre ville et s'en sont allés fonder des usines dans des pays plus tranquilles, à Halluin, à Linselles, au Cateau, à Fourmies, ailleurs encore. (Cris : A bas les socios.)

L'orateur entreprend ensuite de réfuter l'appellation de Peaux Rouges qui a été donnée aux membres de l'*Union Sociale et Patriotique*. Une voix dans la salle crie : Les Peaux-Rouges ont du cœur; ils l'ont prouvé il y a huit jours sur la place de Roubaix !

Ils nous ont appelés de ce nom, continue M. Eugène Motte, parce que nous donnions de l'ouvrage à ceux qui étaient pour nous des amis sincères de préférence à ceux qui nous jetaient de la boue à la face. Peut-on nous en faire un crime ? La chose n'est-elle pas naturelle, surtout à un moment où le chômage sévit avec une telle intensité ? Du moins nous n'avons exigé de personne des billets de confession quelconques. Tous vous savez que pendant dix-sept ans le citoyen Delecq, aujourd'hui adjoint, a été chez nous, bien qu'il fit au dehors des propagandes socialistes. (Cris : Vive Eugène Motte !)

L'orateur, soutenant que les députés collectivistes ne connaissent rien de la politique du travail, cite l'exemple de la verrerie ouvrière fondée par Jaurès, à Albi. La salle tout entière crie : « A bas Jaurès-famine ! »

Dans une éloquente péroraison, l'orateur exhorte les électeurs du Touquet à travailler durant les cinq semaines qui nous séparent des élections : dans quelques semaines, dit-il, vous aurez à choisir un mandataire ; consacrez tout ce temps à vous faire les propagateurs de nos idées, défendez le drapeau et l'honneur de la France.

D'unanimes et frénétiques applaudissements accueillent ces dernières paroles et l'ordre du jour suivant proposé par M. Desobry est acclamé à mains levées :

« 250 électeurs de Wattrelos, réunis salle Hovelacque, après avoir entendu M. Eugène Motte, conseiller général, le remercient du travail constant qu'il apporte pour le triomphe de la cause de l'ordre et de la patrie.

» Ils approuvent la ligne de conduite de l'*Union sociale et patriotique*.

» Et ils s'engagent à soutenir par une propagande active le candidat qui leur sera présenté par le comité à l'élection législative du 8 mai prochain. »

La sortie s'effectue ensuite au chant de la *Marseillaise* et de quelques couplets de circonstance.

AU SAPIN-VERT

A notre arrivée dans la bouloire où va avoir lieu la réunion, de nombreux électeurs du quartier y sont déjà réunis. En attendant l'orateur et les membres du comité de l'*Union sociale et patriotique*, on chante à pleine poitrine des refrains patriotiques. Un électeur escalade la tribune et chante « Les Sangsures de Roubaix », un écho de la mi-carême, dont le refrain est repris en chœur.

A six heures et demie, M. Eugène Motte fait son entrée dans la bouloire, accompagné de MM. Roussel et Delcroix, conseillers d'arrondissement, et quelques membres du comité de l'*Union*. Il est accueilli par les enthousiastes applaudissements des 600 électeurs qui ont pris place dans la bouloire et par les chants ordinaires de :

Vivent les patriotes, ma mère,
Ils vont voter pour Eugène Motte.

Et ;

C'est Eugène, Eugène, Eugène,
C'est Eugène qu'il nous faut.

M. Charles Agache est nommé président et MM. Anguillart et Louis Lemaire assesseurs.

Le président, en termes excellents, fait l'éloge de M. Eugène Motte, puis il lui donne la parole.

L'orateur est vraiment infatigable et c'est avec une grande aisance qu'il parle de nouveau pendant trois quarts d'heure.

Il commence par remercier les électeurs du Sapin-Vert d'être venus en si grand nombre. Vous êtes venus ici, ajoute-t-il, sans y être forcés, contrairement à ce que prétendent nos adversaires. Il faut dire que c'est là une rengaine : d'après eux le jury de la Seine, lui aussi, n'a-t-il pas été forcé de condamner Zola ! (Applaudissements prolongés.)

Le dévoué conseiller général, de même que tout à l'heure au Touquet, développe l'œuvre néfaste des collectivistes à Roubaix et à la Chambre où ils ne savent qu'interpeller et qui ne paraissent jamais dans les commissions.

L'orateur trace ensuite assez rapidement le programme de l'*Union Sociale* : d'abord son caractère nettement républicain, ensuite les réformes qui y sont inscrites : l'initiative des demandes de crédit laissée au gouvernement, les caisses de retraites ouvrières alimentées à la fois par l'ouvrier, le patron et l'Etat, le retranchement de certains fonctionnaires inutiles, la création d'une armée coloniale, la création de chambres du travail, l'abolition du travail de nuit obtenue par voie internationale, la liberté civile laissée aux syndicats, des dotations aux sociétés de secours mutuels, la décentralisation des caisses d'épargne, la révision de certains traités de commerce, l'abolition des contributions mobilière et personnelle et des portes et fenêtres.

Soyez nos porte-paroles, conclut M. Eugène Motte, vous servirez ainsi vos cantons, la France et la République.

A plusieurs reprises le discours de l'orateur a été véritablement haché par les applaudissements répétés de l'auditoire qui, après le discours de M. Eugène Motte, lui a fait une véritable ovation aux cris nourris de : Vive Eugène Motte ! Vive la France ! A bas Jules Guesde !

Un ordre du jour, le même que celui voté au Touquet, est mis aux voix par le président, M. Charles Agache, et acclamé à l'unanimité.

Un chaleureux vivat est ensuite chanté au sympathique conseiller général et la sortie s'effectue au chant de la *Marseillaise*.

En sortant de l'estaminet M. Eugène Motte reçoit l'hommage des petits : de tout jeunes enfants l'acclament et le suivent en criant de toute leur force : « Vive M. Motte ! »

Concerts & Spectacles

Le concert de la « Grande-Fanfare ». — Malgré le mauvais temps, un public nombreux s'était rendu samedi soir à la « Brasserie Universelle », pour assister au concert que la *Grande-Fanfare* offrait à ses membres honoraires et aux familles des sociétaires. Il a été pleinement dédommagé de la peine qu'il a pu éprouver à affronter l'intempérie de la soirée. Le programme de la fête a été rempli avec un succès complet.

La *Grande Fanfare*, sous la direction de M. Rosticher, a exécuté avec un ensemble parfait un allegro militaire, la *Grande marche héroïque des Balkans* et l'ouverture *La Bohémienne* Les auditeurs ont ensuite justement applaudi Mlle Aline Hodüm et MM. Paul Gromiaux, Achille Lodowick et E. Desmettre qui ont interprété avec un réel talent les morceaux pour lesquels ils étaient inscrits au programme et qui ont été rappelés et bissés.

Mme Maquet-Debonnet, qui tenait le piano, s'est parfaitement acquitté de ses fonctions, ainsi que la symphonie sous la direction de M. Jean Malingrez.

Après le concert il a été procédé au tirage de la tombola.

Voici les numéros qui ont gagné des lots : 18.835 2.206 — 9.842 19.151 — 3,161 — 9 493 — 2.776 — 2.337 10,570 — 16,588 — 16.224 — 10,145 — 5,243 — 15,404 10,500 — 9.384 — 16.210 — 11,232 — 11,456 — 9,189 5.390 — 3.382 — 16.327 — 1,160 — 1,475 — 4,845 16.220 — 19.094 — 19.294 — 18.877 — 1,809 — 11,860 12 912 — 3,450 — 9 543 — 17,305 — 18,296 — 18,420 9,520 — 7,882 — 5,433 — 4.930 — 6.419 — 14,942 11.696 — 19 549 — 9 060 — 9,181 — 700 — 16,148 8.022 — 19,100 — 12,429.

Le premier numéro a gagné une magnifique garniture de cheminée et le possesseur du dernier aura son portrait fait par notre éminent peintre M. Remy Cogghe.

Les lots peuvent être réclamés au local de la *Grande Fanfare*, 63, rue de Lannoy.

Un bal très animé a succédé au concert.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent nullement la responsabilité de la rédaction

Le Bureau de Bienfaisance de Croix

Croix, le 26 mars 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Je viens encore solliciter l'hospitalité de vos colonnes pour donner la réplique à M. Delporte, secrétaire du Bureau de Bienfaisance, qui, décidément, joue de malheur dans ses explications. Aussi je vais préciser.

Le prédécesseur de M. Delporte n'exécutait *jamais* aucune mesure se rapportant à ses fonctions sans en référer au Maire-Président, et il en résultait que la marche du service ne souffrait aucunes difficultés. Mais M. Descamps agissait avec un tact si parfait que son successeur ne peut le comprendre, puisque, *par ordre*, M. Delporte s'est posé en champion d'un clan dont les rancunes sont connues. Je dis champion, par pure politesse, car un autre mot me venait sous la plume, mot qui caractérise ceux *qui ne doivent avoir* d'yeux et d'oreilles que pour obéir aux injonctions des meneurs qui s'en font des instruments de combat.

Or, la proposition de distribuer du charbon aux indigents [illegible] venue de la minorité du Bureau de bienfaisance [illegible] devenait, dès lors, absolument nécessaire d'en faire [illegible] l'application ou tout au moins de l'entraver par une [illegible] plus ou moins.... délicate. Que fit-on, [illegible] de suivre les errements de l'année précédente [illegible] remit des bons de charbon aux intéressés, à livrer [illegible], il est vrai, mais on s'y prit de si maladroite [illegible] que les marchands du Centre durent [illegible] marchandise à la Makellerie, alors que ceux [illegible] auraient pu conduire les livraisons dans ce [illegible] quartier, laissant les livraisons du Créchet à [illegible] servir par les marchands du Centre. Cela aurait égalisé les distances pour chacun des fournisseurs.

Mais ce n'est pas encore là le mauvais côté de la question; en donnant des bons individuels, chaque secouru n'est pas tenu de se faire livrer à heure et à jour fixes; de sorte que rentré chez lui, après avoir fait deux livraisons, le marchand du centre trouvait trois autres bons à fournir à la Makellerie. Et cela pendant trois ou quatre jours de suite, alors qu'avec un peu de réflexion il était facile de ne lui occasionner qu'un seul voyage, voire deux.

Si M. Delporte, au lieu d'en agir selon ses banles connaissances administratives, avait daigné me soumettre la répartition établie par lui, il est certain que le système employé l'an dernier (système acceptable sans doute puisqu'il ne fut l'objet d'aucune critique), lui aurait été signalé. Ce système est tellement simple qu'il ne nécessite guère d'études transcendantes pour en saisir la portée : il consiste uniquement à remettre à chaque fournisseur une liste des indigents qu'il doit servir. Le résultat est clair : il évite de multiples charrois aux fournisseurs et il évite aux indigents de la Makellerie de courir jusqu'au Centre.

Que les pauvres soient peu satisfaits de ces dérangements, c'est très probablement le cadet des soucis de M. Delporte et de ses commettants. Mais j'ai quelque raison de croire que si l'an prochain M. Delporte trouve les marchands de charbon de si bonne composition que maintenant, il pourra discuter en matière d'administration autrement qu'en novice ébloui par les farfadets qui papillottent niaisement devant ses yeux.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire.
F. DE BARBIEUX.

Ne pas confondre

Tourcoing, 25 mars 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais bien obligé de m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour les quelques lignes qui suivent : Dimanche dernier, jour de la Mi-Carême, un groupe qui s'était intitulé : « Les Enfants du Peuple » du Pont de Neuville, a parcouru les rues de la ville en chantant : « L'Exploiteur ».

Je prie, au nom de la commission, le public de ne pas confondre ce groupe avec la société dramatique : « les Enfants du Peuple », qui a son siège « Au Beffroi », rue de l'Amiral Courbet, et donne ses séances à la « Brasserie Démocratique », 99, rue du Moulin-Fagot.

Je tiens aussi à avertir le public que cette société n'admet pas de politique chez ses membres.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression anticipée de ma considération distinguée.

Le président, Joseph SCAMPS.

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Séance du 27 mars

Le Conseil municipal s'est réuni, en séance extraordinaire, dimanche, à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. Vincent, maire.

Seize conseillers sont présents.

M. Florimond Surmont est élu secrétaire de la séance.

1° Communication de deux lettres de M. le préfet.

M. le Maire donne communication d'une lettre de M. le Préfet invitant le conseil à nommer une femme de service pour l'école maternelle.

Cette lettre, dit M. le Maire, est datée du 9 octobre 1897, mais je n'ai pu vous en donner plus tôt communication, parce que nous n'avions personne sous la main.

M. le Maire annonce ensuite qu'une personne a été trouvée. Une somme de 400 fr. est votée pour les appointements de la femme de service.

La seconde lettre concerne la construction du groupe scolaire.

Elle demande une délibération du conseil motivant la création d'une seconde adjointe dont le plan prévoit le logement.

La loi exige que le Conseil garantisse l'indemnité de 50 francs.

M. Louis Picavet demande que la liste des élèves soit communiquée au Conseil.

M. le Maire répond à M. Picavet que cette liste sera à sa disposition à la Mairie. Il en avertit le secrétaire de la Mairie, M. Duprez.

M. Delahaye déclare se joindre à M. Louis Picavet pour cette réclamation.

M. Duhem. — Il y a 90 élèves à l'école des filles. Vous pouvez avoir les noms.

M. Pierre Loridant. — Aujourd'hui on ne peut exiger la liste puisqu'il est dimanche. Mais je la demanderai demain.

Une discussion s'engage entre MM. Loridant et Duhem.

M. le Maire met fin à la discussion et engage le Conseil à voter la somme de 50 fr., coût de l'indemnité.

Cette somme a été votée à l'unanimité.

Enlèvement des boues et immondices. — M. le Maire annonce que personne n'a soumissionné pour l'adjudication des boues, parce que la somme est insuffisante.

Il demande au conseil de terminer l'année en s'entendant avec M. Flipo qui demande 750 francs.

M. Louis Picavet estime que la somme affectée au service des boues n'est pas assez élevée.

MM. Loridant et Delahaye opinent dans ce sens.

M. Paul Delahaye émet le vœu que le service se fasse plus rapidement.

M. le Maire engage le conseil à demander à M. le Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré.

Drapeau pour la Mairie. M. le Maire apprend au conseil qu'il y avait autrefois trois petits drapeaux qui servaient à décorer la Mairie. Ces drapeaux sont très vieux.

M. le Maire propose au conseil de les remplacer par un grand drapeau de 2 m. sur 3; le coût de ce drapeau est de 37 fr. Le conseil vote cette somme.

M. Delahaye. — M. le Maire, ce drapeau sera-t-il rouge ou tricolore? Vous ne l'avez pas dit.

M. Loridant. — Le drapeau rouge n'est bon qu'à jeter dans la boue.

Exonération de la taxe militaire.— Cette question exigeant des enquêtes sur l'état de fortune des personnes intéressées, M. le Maire demande le huis-clos.

La séance est levée à 4 heures.

VÉLO en BOIS d'« HICKORY », cadre sans raccords, Elasticité Extra. Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE.
32425—43336

NORD

L'accident de la barrière de Lezennes. — Les victimes. — Les deux victimes du terrible accident dont nous avons longuement parlé hier sont encore à la mairie d'Hellemmes, où elles ont été transportées.

Le père et la mère des frères Vilfart sont à Hellemmes, où ils s'occupent des tristes soins que nécessite le transport des cadavres de leurs enfants.

La tempête à Dunkerque. — Le steamer *Bossum*, échoué à l'ouest du port de Dunkerque, s'est entr'ouvert et on désespère maintenant de sauver ce navire. Le mât est tombé et la coque est complètement crevée.

Une grève à La Madeleine. — Samedi, quatre-vingts ouvriers de la filature de M. Georges Saint-Léger, à Berkem, se sont mis en grève.

Une délégation de dix ouvriers s'est présentée au bureau de la filature, demandant le renvoi du directeur. Les grévistes prennent pour prétexte que le directeur est trop dur et manque d'égards envers les ouvriers. Aucune solution n'a été prise.

La catastrophe d'Hautmont. — Funérailles des victimes. — Les funérailles des trois malheureux ouvriers, tués mardi par l'explosion d'une chaudière à la fonderie Derombise et Mathieu, à Hautmont, ont eu lieu hier, aux frais de la ville.

Les sociétés et associations de la ville, avec leur drapeau, formaient un cortège imposant. De nombreuses couronnes étaient portées devant le cercueil. A onze heures et demie, la cérémonie religieuse était terminée. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Milleteau, sous-préfet d'Avesnes; Paul Collet, maire d'Hautmont; Defontaine, député; Edouard Derombise, directeur de la fonderie Derombise et Mathieu, etc.

Une quatrième victime. — On a une nouvelle mort à déplorer, M. J. B. Strumel, âgé de dix-huit ans, a succombé samedi après-midi de ses blessures.

Une souscription. — Une souscription a été organisée pour les familles des victimes. Le conseil municipal a voté un crédit de 1000.

Nos représentants au Parlement.—Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans la séance du samedi 26 mars :

Sur l'ordre du jour Decrais, après les interpellations sur la politique étrangère, ordre du jour de confiance au gouvernement.

La Chambre a adopté par 390 voix contre 196.

Ont voté *pour* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Guillain, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, Plichon, Sirot-Mallez.

Ont voté *contre* ; MM. Guesde, Sever.

S'est abstenu : M. de Montalembert.

Absents par congé : MM. Defontaine, des Rotours.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HONOREZ-TOULET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred HONOREZ, vice-président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Pierre, décédé à Croix, le 26 mars 1898, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, *sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Trocadéro, 75. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 25 avril 1898, à 10 heures, en la même église.*

Les amis et connaissances de la famille CARTON-MEURISSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Justine MEURISSE, veuve de Monsieur Louis CARTON, décédée à Croix, le 26 mars 1898, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. — Réunion à la maison mortuaire, carrière Dupire (près de l'église Saint-Pierre), à 8 heures 1/2.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances dimanche 27 mars. — Joseph Vankovenberghe, rue de Maubeuge, fort Loridant, 63. — Eugénie Bosquette, rue Ste-Thérèse, 35. — Philippe Vanhoof, rue Basse-Masure, cour Agache, 16. — Clémence Dromillon, rue de la Redoute, 72. — Gabrielle Devuyst, rue de Constantine, 3. — Arthur Spriet, rue de Turenne, 33. — Henri Rubrecht, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 2. — François Vanschel, rue du Pile, cour Hespel, 5. — Germaine Vanreust, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 9.

Publications de mariages. — Jacques Jansen, 27 ans, électricien, rue du Ballon, 36, et Léontine Vorreux, 29 ans, visiteuse, rue du Ballon, 4 . — Louis Leurdan, 23 ans, rattacheur, rue des Longues-Haies, 117, et Palmyre Lampe, 34 ans, tisserande, rue des Longues-Haies, cour Grau, 11. — Benjamin Vanmansart, 25 ans, domestique, rue d'Espagne, 22, et Céline Derrumaux, 24 ans, femme de chambre, boulevard de Paris, 33. — Hector Matton, 23 ans, mancher, rue Thiers, 32, et Germaine Vroman, 23 ans, couturière, rue Thiers, 3. — Charles Cormorant, 24 ans, trieur, rue de Blanchemaille, 28, et Clémence Willem, 22 ans, piqurière, rue de l'Arc, 10. — Gustave Franchomme, 32 ans, rentreur, boulevard de Metz, 31, et Céline Rouzeeuw, 30 ans, papillonneuse, rue du Sentier, 7.

Brutus Verschaeve, 31 ans, perceur, rue Labruyère, 13, et Joséphine Godefroot, 31 ans, tisserande, rue Fontenoy, 166. — Henri Vandeweghe, 22 ans, typographe, rue l'Epeule, 24, et et Jeanne Bozon Marcoret, 18 ans, peignière, id., 232. — Louis Boulanger, 27 ans, instituteur, rue Saint-Roch, 7, et Angèle Delmotte, 20 ans, institutrice, rue Ph.-de-Girard, 30. — Amédée Dupont, 29 ans, employé de commerce, rue Fresnoy, 67, et Joséphine Lecat, 23 ans, modiste, rue Lieutenant-Castelain, 2. — Alphonse Mullier, 21 ans, tisserand, rue Flandre, 126, et Maria Vancallemont, 22 ans, soigneuse, rue de France, 2. — Victor Prévost, 43 ans, pâtissier, à Douai, et Marie Dufour, 21 ans, demoiselle de magasin, rue Saint-Georges, 13. — Alphonse Smet, 22 ans, tisserand, rue de Wasquehal, 17, 17, et Antoinette Metsers, 12 ans, ménagère, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 35.

Henri Prouvot, 25 ans, savonnier, à Wattrelos et Marie Bouquillon, 21 ans, tailleuse, rue du Fort, 62. — Louis Lejeune, 26 ans, tisserand, rue de la Perche, impasse du Sud, 15 et Flore Lepers, 27 ans, bobineuse, rue du Tilleul, 197. — Gaston Crespel, 22 ans, modeleur, à Lille et Alida Coroul, 2 ans, sans profession, boulevard Gambetta, 161. — Jules Delannoy, 27 ans, apprêteur, rue de Naples, 84 et Eugénie Dewaele, 27 ans, servante, boulevard de Cambrai, 38. — Gabriel Marescaux, 32 ans, instituteur, rue Pierre-de-Roubaix, 142 et Fernande Pinquelle, 27 ans institutrice, rue Montgolfier, 8. — Auguste Warin, 38 ans, voyageur de commerce, rue des Vélocipèdes, 36 et Alixe Poulain, 26 ans, ménagère, — Ivon Vandorpe, 27 ans, tisserand, à Tourcoing et Marie Devos, 27 ans, journalière, rue Cugnot, 27.

Emile Chrétien, 23 ans, apprêteur, rue de Soubise, cour St-Jean, 5, et Maria Moulart, 19 ans, soigneuse, à Roubaix. — Emile Adam, 37 ans, journalier, rue Ste Elisabeth, 28, et Juliette Caeyman, 30 ans, soigneuse, rue Ste Elisabeth, 20. — Alfred Lefebvre, 29 ans, garçon de magasin, rue de Croix, 70, et Elisa François, 34 ans, femme de chambre, rue de Barbieux. — Fernand Lesnes, 26 ans, menuisier, rue du Fontenoy, cour Moreau, 3, et Angèle Dolphens, 25 ans, sans profession, rue du Gros-Saule, 13.— Louis Clarebout, 22 ans, tisserand, à Croix, et Rachel Monart, 21 ans, doubleuse, rue de Lille, cour Lemaire, 4.— Louis Boulenger, 24 ans, distillateur, à Leforest, et Maria Carrette, 24 ans, sans profession, rue du Coq-Français, 139.— Adolphe Craye, 27 ans, dresseur, rue de l'Epeule, 191, et Palmyre Verhaeghe, 22 ans, bobineuse, rue de Wasquehal, cour Delporte, 12.

Léon Samyn, 26 ans, tisserand, rue de Naples, 97, et Catherine Hertogs, 21 ans, tisserande, rue de la Limite, 4. — J.-B. Denatte, 22 ans, débourreur, rue de l'Alma, fort Wattel, et Célina Vandevelde, 23 ans, peigneuse, rue de Tourcoing, 141 — Joseph Cleynen, 34 ans, cordonnier, rue des Longues-Haies, 66, et Léonie Vandaele, 24 ans, journalier, rue des Longues-Haies, 66. — Frédéric Gallet, 27 ans, rattacheur, rue Bayart, 12, et Idalie Smets, 19 ans, soigneuse, rue Charlemagne, 69. — Edmond Proot, 20 ans, apprêteur, rue des Anges, 35, et Jeanne Van Oeckel, 17 ans, soigneuse, rue Stephenson, 2. — Delphin Nys, 27 ans, préposé d'octroi, rue Ma Campagne, 18, et Adèle Scache, 27 ans, tisserande, rue Ma Campagne, 20. — Henri Desreumaux, 29 ans, magasinier, rue de l'Epeule, ruelle Cugnot, 2, et Euphrasie Dursin, 32 ans, bobineuse, rue de l'Epeule, ruelle Cugnot, 2.

Oscar Slosse, 25 ans, employé de commerce, rue de Blanchemaille, 66 et Flore Dupréelle, 2' ans, ménagère, rue de la Redoute, 113. — Achille Leplat, 37 ans, fossoyeur, rue du Caire, cour Bonnet, 5 et Léontine Vannuffel, 35 ans, cabaretière, rue de Cartigny, maisons Delcourt. — Jean Seulin, 33 ans, instituteur, rue Montaigne et Gabrielle Labbe, 28 ans, institutrice, boulevard de Strasbourg. — Jean Maes, 25 ans, tisserand, rue de la Basse-Masure, 22 et Joséphine Vandenbergh, 19 ans, lessiveuse, rue Philippe-le-Bon, 9. — Thomas Kerkhove, 25 ans, employé de commerce, rue de Mons, 80 et Pauline Deweere, 24 ans, coursière, rue d'Espagne, 3 — Achille Bouquillon, 23 ans, employé de commerce, rue du Fort, 62 et Julienne Delbarre, 22 ans, piqurière, rue Franklin, 17. — Laurent Blanquart, 25 ans, employé aux tramways, à Lille et Fidéline Dehem, 26 ans, institutrice, rue Inkermann, 151.

Alexandre Masse, 24 ans, tisserand, rue de Condé prolongée 1, et Sophie Ducoulombier, 25 ans, piqurière, rue du Tilleul, 250. — Pierre Van De Maele, 29 ans, journalier, rue Drouot, 10, et Lydie Foucart, 23 ans, journalière, rue Drouot, 10. — Jules Blanquart, 28 ans, emballeur, rue du Tilleul, 220, et Adolphine Decock, 28 ans, peignière, rue de Launoy, 239. — Oscar Harteel, 23 ans, menuisier, rue de l'Industrie, 107, et Philomène Dierickx, 20 ans, bobineuse, rue de Lille, 150. — Victor Fresnoy, 25 ans, cordonnier, rue Decrême, 105, et Jeanne Laude, 21 ans, repasseuse, rue Saint-Eleuthère, 6. — Joseph Sigier, commis négociant, rue Ingres, 40, et Marguerite Legourgue, sans profession, rue des Arts, 69. — Elisée Boulanger, 25 ans, distillateur à Leforest, et Clémence Carrette, 25 ans, sans profession, rue du Coq-Français, 139.

Jules Fournier, 31 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 18 et Marie Berte, 33 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 18. — Emile Loockx, 23 ans, tisserand, rue des Carpeaux et Marie Authonis, 23 ans, trieuse, rue des Carpeaux. — Adolphe Goemaere, 25 ans, encolleur, coin des rues Saint-Maurice et des Fondeurs et Zulma Hollemaert, 31 ans, journalière, rue de l'Alma, 181.— Arthur Debel, 25 ans, maçon, rue d'Alger, 6, et Catherine Hubec, 30 ans, soigneuse, rue d'Alger, 64. — Octave Picquette, 24 ans, débourreur, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrumaux, 13 et Amélie Caeyman, 22 ans, ménagère, rue Sainte-Elisabeth, 20.— Edmond Demarque, 22 ans, trieur, rue d'Oran, maison Cottegnie et Clara Delbart, 21 ans, encaisseuse, boulevard de Metz, cour Brédart, 46. — Ghislain Leclercq, 28 ans, tisserand à Linselles et Céline Glorieux, 32 ans, tisserande, rue d'Oran, 28.

François Ingels, 24 ans, rattacheur, rue Beaurewaert, 20, et Julie Smedt, 22 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 8. — Jean-Baptiste Duhamel, 24 ans, agent de police à Roubaix, et Adélaïde Pottier, 29 ans, ménagère, à Louvil. — Michel Cornet, 31 ans, douanier, à Ascq; et Marguerite Paes, 23 ans, couturière à Nieppe. — Oscar Hairion, 23 ans, domestique, à Roubaix, et Sophie Delval, 23 ans, sans profession, à Pecq. — Léon Leenaert, 26 ans, gazier, à Roubaix, et Angèle Créteur, 21 ans, doubleuse, à Croix. — Pierre Walle, 25 ans, instituteur, à Roubaix, et Marguerite Tancré, 24 ans, sans profession, à Steenwerck. — Léon De Vleghere, 27 ans, rattacheur, à Roubaix, et Joséphine Harlein, 23 ans, doubleuse, à Tourcoing. — Philippe Kaufmann, 33 ans, chimiste, à Lille, et Blanche Ledhui, 25 ans, sans profession, à Roubaix.

Julien Couque, 26 ans, employé de commerce, à Wattrelos, et Mathilde Delplanque, 26 ans, piqurière, à Wattrelos. — Jules Vanmansart, 2. ans, tisserand, à Roubaix, et Rosine Parsi, 21 ans, journalière, à Lys. — Armond Lefebvre, 24 ans, tanneur, à Roubaix, et Elisabeth Caudrelier, 25 ans, blanchisseuse, à Lille. — Olivier Lacomblez, 31 ans, tisseur, à Roubaix, et Marie Dorez, 31 ans, tisseuse, à Fourmies. — Victor Turpain, 27 ans, agent de police, rue Marc-Seguin, 47, et Hortense Rohart, 21 ans, servante, rue de l'Arc, impasse Mazagran, 4 — Louis Petitberghien, 27 ans, tisserand, rue de Leuze, 5, et Berthe Gatoux, 27 ans, piqurière, rue Neuve Racine, 1.— Théodore Lafrance, 16 ans, journalier, rue de Naples, 66, et Félicie Chandier, 22 ans, tisserande, rue Solférino, cour Vanherzeele, 4. — Charles Van Loo, 23 ans, magasinier, rue Lacroix, 25, et Joséphine Desquiens, 20 ans, doubleuse, rue de la Vigne, cour Delcourt, 8. — Georges Locquet, 24 ans, liseur, à Lannoy, et Angèle Courouble, 29 ans, servante, rue des Champs, 22.

Déclarations de décès. — Marie Vanmansart, 48 ans, boulevard Gambetta, 171. — Désiré Delfosse, 54 ans, rue Daubenton, cour Vanvelden, 1. — Pierre Pottier, 76 ans, Hospice civil. — Narcisse Leclercq, 73 ans, rue de Blanchemaille. — Joseph Happe, 2 ans, rue de Blanchemaille. — Mort-né, un.

HEM. — Déclarations de naissances du 28 mars. — Emilie Pluquet, Petit-Lannoy. — Ernest Desor, La Vallée. — Publications de mariages, — François Astrée, 25 ans, préposé des douanes, à Willems, et Virginie Couque, 24 ans, ménagère. — Paul Lepers, 25 ans, courtier, à Sailly, et Clémence Brou, 32 ans, servante. — Louis Beruard, 35 ans, ouvrier teinturier, et Marie Delebassée, 30 ans, servante, à Tourcoing. — Jean-Baptiste Zobrech, 31 ans, journalier, et Marie Sautoir 35 ans, ménagère. — Camille Gilman, 25 ans, ouvrier teinturier, et Marie Lefebvre, 23 ans, journalière.

BELGIQUE

Bruxelles. — *L'élection des prud'hommes.* — Dans toutes les sections, un très grand nombre d'ouvriers ont pris part aux opérations électorales. La liste socialiste a été élue par 2,000 voix contre 415 accordées à celle des ouvriers libéraux.

Liège. — *Une grave affaire d'usure.*— Le parquet vient d'être mis sur les traces d'une nouvelle et grave affaire d'usure. La police de la première division a fait samedi des perquisitions qui ont amené l'arrestation d'un habitant du centre de la ville.

Un industriel de Verviers serait impliqué dans l'affaire.

Une enquête est ouverte.

— *Un horrible suicide.* — Un ancien ouvrier tanneur, âgé de 52 ans, demeurant dans une petite maison de l'impasse Bottin, a tenté de se suicider vendredi matin pendant un accès de fièvre chaude, en se jetant par une fenêtre du premier étage de son habitation.

Le malheureux ne se fit aucun mal, mais tandis que sa femme était allée informer un officier de police des faits qui venaient de se produire, l'infortuné se larda la poitrine de coups de couteau. Il ne tarda pas à expirer.

Bruges. — *Les nominations ecclésiastiques du diocèse.* — Est nommé vicaire de Saint-Michel, à Roulers, en remplacement de M. Dewulf, qui devient curé de Notre-Dame, même ville, M. Van Muilem, coadjuteur de M. Vandoepe, curé de Heule. M. Joye, coadjuteur de feu M. De Baecker, curé de Werckem, est nommé coadjuteur de M. le curé de Heule.

Courtrai. — *Conseil communal.* — Une séance du Conseil communal se tiendra le lundi 28 mars 1898, à six heures du soir. L'ordre du jour comprend :

1. Construction de maisons ouvrières. — 2. Règlement sur les bâtisses, modification à l'article 5 sur la largeur des rues. — 3. Cimetière. Concession de terrain. — 4. Eglise Saint-Martin. Acceptation de legs. — 5. Hospices civils. Crédit pour entretien de malades. — 6. Hospices civils. Nouveau règlement de l'hôpital.

7. Bureau de Bienfaisance : Acquisition de terrain pour une école régimentaire et concessions y relatives ; 8. Id. Résiliation d'un bail emphythéotique ; 9. Id. Vente de terrain à MM. Emmanuel et Joseph Viérin, Pierre Laigneu, P. Vanden Peereboom ; 10. Ecole professionnelle. Projet de règlement organique ; 11. Démission et pension d'un employé de l'Hôtel-de-Ville.

CHOSES ET AUTRES

A l'Hôtel des ventes.

On adjuge, pour quelques francs, des tableaux de « maîtres ».

Le commissaire-priseur, goguenard, présente aux amateurs une paire de paysages vert-pomme.

— Tous deux sont signés, dit-il ; l'un : Tartempion et l'autre... Corot.

Et il ajoute, de plus en plus goguenard :

— Le Tartempion est garanti.

* * *

Entre cuisinières, au marché :

— Vous en avez de la chance, vous, d'être chez une personne aveugle !

— Et pourquoi donc, grand Dieu !

— Dame, elle ne doit pas être regardante !

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

HUITIÈME CONGRÈS

DE LA FÉDÉRATION VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD

Conformément à la décision prise au grand Congrès de la Fédération Vélocipédique du Nord, tenu à Boulogne-sur-Mer le 21 mars 1897, le grand Congrès de 1898 s'est réuni, dimanche 27 mars, au Café Delvoye, place de la République, siège de l'Union Vélocipédique Tourquennoise.

Le Congrès a tenu deux séances : la première de onze heures à midi, la deuxième de deux heures à quatre heures.

Une quarantaine de délégués avaient répondu à l'appel de la Fédération.

M. Auguste Delabousse, président de l'U. V. T. et délégué, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès présents.

Il donne lecture d'une lettre de M. Van Zeller d'Oosthove, président de la F. V. D. N., s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion pour une raison de famille d'extrême urgence.

M. Desfontaine prend place au bureau comme président provisoire ; à ses côtés : MM. Laut, Jacob, Théo Callens, Bogny, A. Swaab de Boo, vice-présidents ; Pidoux, secrétaire-trésorier.

M. Pidoux, après avoir donné connaissance de la démission de M. Gervais, vice-président de la F. V. D. N. donne lecture du procès-verbal du dernier Congrès tenu à Lille en novembre 1897 qui est adopté.

Voici la situation financière de la société : Recettes 1776 fr. 45; dépenses 1047 fr. 25 ; l'actif est donc de 729 fr. 20 centimes.

M. Pidoux annonce que deux sociétés nouvelles sont admises à faire partie de la fédération. Ce sont : la *Pédale Arcquoise* et l'*Union Vélocipédique Dunkerquoise*.

M. Desfontaine rappelle qu'il est d'usage de nommer le plus jeune délégué à la présidence du congrès annuel pour renouveler la commission.

M. Ternynck, de l'*Omnium* de Roubaix, prend place au bureau comme président provisoire et déclare *la séance ouverte*.

On vote à bulletin secret pour l'élection définitive du président. Le scrutin donne 19 voix à M. Van Zeller d'Oosthove, 7 à M. Richard, 2 à M. Perez et une à M. Bernard.

M. Van Zeller d'Oosthove est réélu président. Une dépêche lui est envoyée pour le féliciter de sa nomination.

Le scrutin des vice-présidents donne pour le département du Nord: MM. Théo Callens, 28 voix; Jacob, 25 et Richard, 23.

Pour le Pas-de-Calais: MM. Macker, 29 voix; Laut, 28 et Desfontaine, 27. M. Boni est élu à l'unanimité pour le département de la Somme.

M. Pidoux est réélu à mains levées secrétaire-trésorier.

En l'absence du président, M. Desfontaine, vice-président, prend place au fauteuil pour la continuation de *la discussion de l'ordre du jour*. On discute la couleur des cartes pour 1899.

En 1896 elles étaient vertes, en 1897 jaunes, en 1898 rouges, et on s'arrête à la couleur mauve pour les cartes de 1899.

On distribue aux *membres du Congrès* un projet d'itinéraire pour une course de 100 kilomètres, de Valenciennes à Jérusalem. (Ce village, qui n'a rien de la Palestine, se trouve dans la banlieue de Valenciennes).

On aborde ensuite l'importante question de la circulation sur les chemins de halage des canaux (vœu du V. S. Valenciennes). Voici la réponse du président du T. C. F., M. Bailly :

« Monsieur et cher délégué principal,

» Vous m'avez saisi, au mois de septembre dernier, d'une pétition des cyclistes de l'arrondissement de Valenciennes, réclamant le droit de circuler sur les chemins de halage des canaux de l'Escaut, de la Scarpe et de la Sambre.

» Je m'étais empressé d'adresser à la date du 30 septembre 1897 cette pétition au Ministre des Travaux publics en le priant très instamment de la faire examiner avec tout l'intérêt que comporte la question.

» L'affaire a nécessité une enquête dans toute la France près des ingénieurs en chef.

» Par une dépêche en date du 3 février 1898 le ministre m'informe qu'il invite les préfets à prendre un arrêté autorisant la circulation des chemins de halage.

» Cette décision est des plus favorables à notre cause et si elle n'est pas de nature à lever d'une façon absolue tous les obstacles qui pourraient surgir pour des raisons particulières, elle pose le principe qui facilitera la solution des difficultés qui pourraient se reproduire.

» Malheureusement, en ce qui concerne les chemins de halage de l'Escaut entre Valenciennes et Condé, par une lettre en date du 23 janvier dernier, l'ingénieur en chef du service de la navigation auquel j'avais écrit de nouveau pour solliciter en faveur des cyclistes, le droit de circuler sur le chemin, me faisait connaître qu'en raison de sa largeur à peine suffisante pour les chevaux de halage, la circulation y présenterait de *graves inconvénients*.

» Dès que la circulaire ministérielle aura été notifiée au Préfet, j'écrirai de nouveau et à l'ingénieur et au Préfet pour qu'ils autorisent à titre d'essai tout au moins la circulation sur ces dits chemins.

» Tout l'honneur de la décision qui vient d'être prise et qui sera si hautement appréciée des cyclistes du département et de la région nous revient, mon cher délégué principal, ainsi qu'aux cyclistes de Valenciennes.

» Je vous serais très obligé, en communiquant l'heureuse issue de notre démarche aux journaux des localités intéressées et de vouloir bien mettre en lumière la très heureuse initiative, dans cette circonstance, de nos camarades de Valenciennes.

» Veuillez agréer, etc. »

M. le docteur Richard, vice-président de la V.D.N. et président de l'A.V.A.N., donne ensuite lecture d'une lettre de M. Rimbaud, de l'U S F A., *concernant l'affiliation* des sociétés d'amateurs à la F.V.D.N. et les propositions qui ont été faites. Une discussion s'élève à ce sujet. M. Richard demande si le congrès juge bon de discuter cette question, qui n'est pas portée à l'ordre du jour. Sur la proposition de M. Perez, de Roubaix, le congrès décide de laisser à M. Van Zeller d'Oosthove le soin de décider cette question.

La séance est levée à midi.

Séance du soir

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le nouveau règlement que nous avons publié *in extenso* a soulevé plusieurs discussions. M. Swaab de Boo donne lecture des différents articles.

Les dix-neuf premiers articles ne donnent lieu à aucune observation.

L'article 20 ainsi conçu : « Toute réclamation faite à haute voix par un coureur contre une décision du juge à l'arrivée, sera punie d'une amende de 20 francs. Pour tout manquement aux commissaires des courses, il sera infligé aux coureurs une amende de 2 à 10 fr. »

On y ajoute : « En cas de non paiement de l'amende de 20 francs, le coureur sera disqualifié jusqu'à paiement intégral. »

A l'article 33, on ajoute que ; pourront prendre part au championnat, tous les coureurs affiliés à la F.V.D.N. et résidant dans un des départements reconnus par la Fédération depuis au moins trois mois.

A l'article 34 on ajoute : S'il y a plusieurs sociétés affiliées dans la ville où se trouve le Vélodrome, le nom de chaque société sera mis dans l'urne.

M. Delabousse fait remarquer que la ville de Calais a été choisie pour le championnat de la F.V.D.N.

Or, deux sociétés existent à Calais, ce vote devrait être annulé, aucune société n'ayant été désignée nominalement.

M. Swaab de Boo prétend que le vote a été acquis et qu'il n'y a plus à y revenir, mais qu'à l'avenir on désignera le nom de la société.

On ajoute à l'article 35 : Ne pourront désormais courir les chances du championnat que les sociétés établies dans des villes possédant une piste régulière.

Des félicitations sont votées à M. Swaab de Boo pour les importantes modifications qu'il a apportées au *règlement*. A quatre heures, on reçoit la dépêche suivante de M. Van Zeller d'Oosthove :

« Remercie de sa marque de sympathie au milieu de ma profonde douleur. Position désespérée. »

M. Swaab de Boo répond à M. Pochet concernant ses observations à propos du règlement intérieur, que dans quinze jours le bureau se réunira de concert avec la commission sportive pour soumettre un règlement définitif qui sera envoyé à tous les délégués et applicable de suite.

On procède ensuite à la nomination de la commission sportive. Sont élus : MM. Swaab de Boo, de Lille; Bogny, d'Amiens; Rochet, de Calais; Fremaux, de Marcq-en-Barœul; Petit, de Boulogne, et Hollart, d'Arras.

On propose Lille et Arras pour le prochain congrès de 1889. Lille est désigné. La séance est levée à quatre heures et demie.

* * *

Une réunion générale aura lieu au local ordinaire de la *Pédale*, café des Arcades, rue Neuve, le lundi 28 mars à huit heures et demie du soir, pour les dernières dispositions à prendre concernant la course du 3 avril. Tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Lundi 28 mars grande partie de coqs chez M. Dambrin, contre Serrurier, marchand de volailles et Blaudain réunis, un 2/3 mort pour 30 fr., l'entrée du parc au gagnant; tous coqs de six livres. Mise au parc à 6 heures 1/2. On verra dans cette partie les coqs de M. Serrurier qui ont déjà battu contre Plateaux. 32 75d

— Lundi 28 mars, à l'Enfilé, partie de 3/5 mort pour 100 fr., paires de plaisir à 20 fr., contre la société du Clairon. Mise au parc à 6 heures précises. 32776d

— Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous, dimanche matin, à onze heures et demie, chez M. Cambier, au Clairon des Zouaves, rue Pellart, pour assister à une belle partie de coqs qui se jouait à ce local contre la société du Bon Vivant de la rue des Champs ; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 25 francs. Cette partie a été très animée : en voici les résultats : le Clairon a gagné les première et deuxième paires et perdu la troisième paire.

— Les habitués formaient un notable contingent dimanche soir à six heures, chez M. Noël Delreux, estaminet du Cœur-Joyeux, rue de Sébastopol, pour participer à l'intéressante partie de coqs qui était engagée contre la société du Dragon Français de la rue de l'Epeule; on jouait au beau 2 de 3 mort pour 50 francs, avec paires de plaisir à 10 francs. Les coqs mis au parc ont été très remarqués, ce qui explique l'animation pendant toute la durée de cette partie, et les paris importants qui ont été tenus des deux côtés. En voici les résultats : la société du Cœur-Joyeux a perdu les trois paires avec honneur.

— Considérablement d'amateurs se trouvaient dimanche soir, à cinq heures et demie, chez M. Constant Losfeld, estaminet du Joyeux Ecossais, rue de l'Epeule, pour suivre la partie de coqs qui avait lieu contre Dessuyck, du Pont-de-Neuville; on jouait un 2 de 3 pour 50 fr. On a vu à cette partie des coqs de valeur, ce qui a provoqué une grande animation, et des paris sérieux. Losfeld a gagné les première, troisième et quatrième paires, et perdu la deuxième paire.

— Les amateurs de belles parties de coqs étaient nombreux dimanche soir, à cinq heures, chez M. Léopold Derache, au Parc du Petit Beaumont, pour assister à la belle partie de coqs qui était engagée contre la société Dambrin, de la rue de Maubeuge; il s'agissait d'un 3 de 5 attaque, pour 30 francs. avec paires de plaisir à 5 francs. Cette partie a été excessivement animée et les paris élevés des deux côtés ! La société de chez Dambrin a perdu les trois paires, malgré la valeur des coqs présentés.

— Il y avait dimanche soir, à 5 heures 1/2, un grand nombre d'amateurs chez M. Delmarle, rue de Beaurewaert, pour assister à la partie de coqs qui se jouait contre Félicien Descamps, de la rue du Tilleul. On jouait un 3 de 5 pour 30 fr. Il y a eu de très bons coqs au parc. Delmarle a perdu les trois paires.

— Lundi 28 mars, chez M. Delbart, boulevard de Metz, on jouera un 2 de 3 pour 30 fr., paires de plaisir à 10 fr., contre Jules Jambon et le Ballon réunis. Avis aux amateurs.

TOURCOING. — Un 2 de 3 pour 50 francs sera battu lundi chez M. Jean Bailleux, Café du Nouveau Monde, place Charles-Roussel. Mise au parc à 5 h. 1/2.

— C'est bien dimanche 27 mars, à trois heures, qu'a eu lieu, dans la grande salle du Casino, pour l'inauguration du nouveau parc, la grande partie d'un 4 de 7 morts entre la société du Casino et les Frangins de l'Ours. L'enjeu était de mille francs et les paires de plaisir à cent francs. On jouait au moins huit paires. Une grande animation n'a cessé de régner pendant toute la durée de cette partie. Les deux sociétés possédant des sujets renommés, il était difficile de pronostiquer. Après une lutte acharnée, les résultats ont été les suivants : la première paire a été nulle ; les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e paires ont été gagnées par la société de Tourcoing contre Roubaix, la deuxième paire a été enlevée par Roubaix. Des paris importants ont été engagés des deux côtés.

TIR A LA CARABINE LEBEL

WASQUEHAL. — La société établie chez M. Louis Lagache, estaminet Sainte-Marthe, place de l'Eglise, à Wasquehal, a l'honneur d'informer les amateurs que le concours de tir à la carabine Lebel qui a été ouvert dans cet établissement le 19 décembre dernier, sera définitivement clos le dimanche 10 avril prochain (jour de Pâques); la distribution des prix aura lieu le lundi de Pâques dans l'après-midi. Le tir est à la disposition des amateurs, tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'à la date de clôture. La mise est de 1 franc et donne droit à un carton de cinq balles. Le tir a lieu sur une distance de dix mètres. Les prix, qui sont des plus magnifiques, sont au nombre de dix.

SPORTS ATHLÉTIQUES

Nous croyons qu'il n'est pas inutile, aujourd'hui que ces sports sont devenus si en honneur dans notre pays, et surtout dans notre cité, entraînant dans le même engouement, toute notre région, de dire quelques mots des débuts, au point de vue local.

En mars 1895, quelques jeunes gens désireux de se réunir, pour pratiquer la course à pied et essayer en même temps de former une équipe de foot-baal, forment une société sous le nom de Racing-Club Roubaisien; ils étaient à ce moment sept membres; les premiers mois furent plutôt difficiles, mais sans se décourager ils abordent carrément le foot-ball. M. Eugène Motte ayant mis gracieusement sa prairie à leur disposition, et alors commencent le dimanche matin les longues et dures parties d'entraînement entre 8 et 10 membres d'abord, mais bientôt ils arrivent à former une équipe de 11 membres, qui pendant l'année 95-96, remporte la victoire sur Valenciennes et sur Bruges, dès lors la société est lancée. L'année suivante, nouveaux succès, et surtout la victoire contre le Racing-Club de France; l'exemple est ensuite suivi dans la région et il se forme des sociétés similaires à Lille, Tourcoing, Saint-Omer, Croix et Calais.

Mais ils ne devaient pas s'arrêter les progrès de l'athlétisme dans notre cité, et le grand succès que ces sports obtiennent près de notre jeunesse a forcé le Racing-Club à se remanier et à trouver un terrain privé continuellement à la disposition de ses membres actifs, fondateurs et protecteurs.

Aujourd'hui, c'est chose faite et les promeneurs qui passent rue du Petit-Beaumont, peuvent voir des travaux destinés à l'aménagement parfait, d'un terrain de foot-ball, de trois jeux de lawn-tennis, d'une piste de course à pied, de sauts, etc., en un mot rien n'a été oublié et chaque coin et recoin a trouvé son utilisation.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir en détail sur cette magnifique installation qui sera, à n'en pas douter, le rendez-vous de toutes les familles, heureuses de voir leurs jeunes gens se former, se solidifier, en pratiquant en plein air, le sport qui leur conviendra le mieux et qui développera leurs moyens physiques.

« RUCHE ROUBAISIENNE »

Obligations. — MM. les souscripteurs d'obligations de la dernière émission (2e série), sont informés que l'agent de la Société se présentera à domicile :

1° A partir du 30 mars prochain pour recevoir le solde des souscriptions non libérées contre remise des titres obligations;

2° A partir du 5 avril pour remettre leurs titres aux souscripteurs ayant libéré complètement à l'émission.

Les intérêts échus pour tous les versements faits avant le 30 mars prochain seront payables à la Banque régionale du Nord, avec le premier coupon semestriel de 1 fr. 50 échéant le 1er janvier 1899, un bulletin de décompte de ces intérêts sera envoyé à chaque souscripteur après la répartition des titres.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus *modeste* et le plus économique entre la production et la consommation.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis 3 fr. le cent.— IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13

Un journal illustré pour la famille
LE GLOBE ILLUSTRÉ
3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN
Paraît en 16 pages tous les **Dimanches**
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.
On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix.
Demander comme spécimen le numéro de cette semaine qui vient de paraître, contre 15 cent.

GOFFIN & GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage